

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE	
13 JAN. 2025 AP	
COPIE	Fait le
Atelier 2	

Madame Michèle FLAMAND  
Maire de Saint-Nazaire-les-Eymes  
Hôtel de Ville  
385 chemin du village  
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes

Grenoble, le 06 janvier 2025

Nos Réf. : JG/BP/OA/MC/ 24.001

Objet : Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Nazaire-les-Eymes – compatibilité avec le SCoT

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 05 décembre 2024, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, cette modification est à évaluer au regard de sa compatibilité avec le SCoT de la grande région de Grenoble, adopté le 21 décembre 2012. Pour rappel, le PLU arrêté en 2019, puis la modification simplifiée n°1, ont fait l'objet d'avis favorables de l'EP SCoT.

L'évolution apportée dans le projet en objet repose sur l'adaptation de l'OAP n°3 « Chalandrier », à vocation économique, au projet de développement de la société ERAS LABO, voisine du tènement. Sans changer le périmètre de l'opération, il est question d'afficher un nouveau principe de desserte : voirie, stationnement mutualisé et localisation des implantations de bâtiments.

Ces changements ne sont pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLU avec le SCoT. J'émetts par conséquent **un avis favorable à la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Nazaire-les-Eymes.**

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël GULLON

